



Rhône-Alpes

DOSSIER DE PRESSE

Chambéry, le 28 mai 2009

PROPELLET Rhône-Alpes et le chauffage au granulé de bois

Les acteurs du chauffage à granulés bois viennent de créer le groupement interprofessionnel PROPELLET Rhône-Alpes dans le but de **structurer leur développement et d'assurer la promotion de ce mode de chauffage renouvelable.**

Nouvellement constituée en 2008, Propellet a été lancée officiellement lors du Salon des EnR de Lyon en février 2009.

Pour la première fois en France, une initiative de ce type est portée collectivement par différents représentants de cette filière : des fabricants et distributeurs de pellets (granulé de bois), mais aussi des distributeurs et installateurs de matériels de chauffage.

Les fondements de PROPELLET Rhône-Alpes

Quels enjeux pour la filière granulés de bois ?

Le chauffage à granulés de bois ou pellets

Les fondements de PROPELLET Rhône-Alpes

Une idée forte à l'origine de la création de PROPELLET

La filière granulés de bois constitue une nouvelle économie montante en Rhône-Alpes. Son essor récent a mis en évidence le besoin de sortir des logiques individualistes actuelles pour en assurer un développement pérenne et structuré. Avec près d'une dizaine d'unités de granulation créées depuis 5 ans et de nouveaux matériels arrivant sur le marché, PROPELLET a l'ambition de **rassembler les acteurs autour d'une vision partagée des enjeux et du développement de la filière.**

Quels moyens d'actions ?

PROPELLET Rhône-Alpes est une association **présidée par Thomas Perrissin**, directeur de l'entreprise *Label Energie*, distributrice de chaudières automatiques à pellets.

Dès sa première année de fonctionnement, Propellet s'est doté de **moyens humains** pour mettre en œuvre ses objectifs. Par le biais du centre de ressource Cérimois d'abord, puis par l'embauche de sa coordinatrice Anne-Catherine Mangel.

Il s'appuie sur les **financements apportés par ses adhérents et sur des accompagnements publics** dont ceux de la DRIRE Rhône-Alpes qui a soutenu le projet dès ses débuts.

Les acteurs de PROPELLET affirment leur **volonté de construire des partenariats** avec l'ensemble du réseau associatif et institutionnel œuvrant pour le développement du bois énergie. Cette volonté s'exprime lors de la conférence de lancement de PROPELLET ou sont invités des intervenants incontournables en France et en Rhône-Alpes : l'Itebe (Institut des bioénergies), le SER (Syndicat des Energies renouvelables), Qualit'Enr (Association pour la qualité d'installation des systèmes à énergies renouvelables), et l'Ageden (Espace Info Energie de l'Isère).

Les entreprises fondatrices de PROPELLET Rhône-Alpes

Alpes Energie Bois	Isère	Fabricant de pellets
Azur Pellet	Isère	Fabricant de pellets
Natural Energie	Isère	Fabricant de pellets
N'ergya	Haute-Savoie	Fabricant de pellets
Vert Deshy	Ain	Fabricant de pellets
Bobois Service	Ain	Distributeur de pellets
Label Energie	Savoie	Distributeur de chaudières automatiques (OkoFEN)
SB thermique	Isère	Distributeur de chaudières automatiques (Herz)
Poêleagranule.com	Haute-Savoie	Distributeur de poêles à pellets (Cadel, Smart Fire)
Aviz Energie	Isère	Installateur
Genioos	Haute-Savoie	Installateur
Rosset	Savoie	Installateur

Ces entreprises totalisent **une 50 aine d'emplois** sur la région.

Quels enjeux pour la filière granulés de bois ?

PROPELLET en réponse aux enjeux de la filière granulés:

Le marché est en pleine augmentation en Rhône-Alpes, avec de l'ordre de 10 000 chaudières et poêles à granulés installés à ce jour. La production est passée en 5 ans de 2 000 à plus de 80 000 tonnes de pellets de bois par an. Afin de **faire face à cette demande croissante**, un réseau solide de professionnels est plus que jamais nécessaire. Les clients de ce marché ont besoin d'entendre un discours clair, fruit d'un dialogue entre les différents métiers pour répondre de manière transversale à des questions telles que le prix du combustible, les ressources disponibles, la qualité du combustible, du matériel et de l'installation.

Un autre enjeu majeur est de **renforcer la qualité de service**, tout en intégrant à chaque niveau de la filière les certifications de qualité et les performances environnementales. **Les membres de PROPELLET s'engagent ainsi à respecter les certifications les plus strictes** en matière de combustible, de distribution, de matériels de chauffage et d'installation : DIN+, NF granulés Biocombustible, Flamme verte, Qualibois, etc.

La filière granulés en réponse aux enjeux de société : emploi et environnement

Augmenter la part du pellet dans l'offre énergétique contribue à atteindre l'objectif des 23% d'EnR fixé par le Grenelle de l'environnement et par l'Europe pour l'horizon 2020. **L'enjeu de toute la filière est d'améliorer son positionnement concurrentiel par rapport aux autres modes d'énergie non renouvelables.**

La mobilisation et la transformation du bois créent des emplois au niveau local : **l'utilisation du granulé de bois génère 3 à 4 fois plus d'activité économique locale que l'utilisation des énergies fossiles** (source Ageden/Ademe). Le développement de la filière granulé renforce des réseaux de distributeurs et d'installateurs implantés au cœur des bassins de population et dans les milieux ruraux. Comme cette filière tire son approvisionnement des produits connexes de scieries, elle constitue un **débouché économique pour les scieries rhônalpines** dans des logiques de circuit court.

A terme, la filière granulés pourra constituer un débouché complémentaire aux filières de **production de plaquettes forestières** actuellement en plein développement.

Quelques chiffres : contexte régional, filière bois et habitat :

Rhône-Alpes est la **première région française en production de pellets et en nombre d'installations** de poêles et chaudières. Les sièges de nombreuses entreprises d'envergure nationale sont installés en Rhône-Alpes. 150 installateurs sont certifiés Qualibois.

La région Rhône-Alpes est la **deuxième région forestière française** après l'Aquitaine avec 1 650 000 ha et une couverture de 38 % de son territoire (IFN 2008). C'est aussi la région qui compte **le plus grand nombre de scieries avec 450 unités**, en majorité de petites structures pour un effectif régional de 1 900 personnes. En termes de production, elle occupe la 2ème place avec **1,2 million de m3 de produits de sciage** (sources FIBRA).

L'habitat est le secteur le plus énergivore après les transports et l'industrie manufacturière. Les émissions de CO₂ du **secteur résidentiel et tertiaire représentent 19 % des émissions en France**. Elles ont augmenté de 22,3 % entre 1990 et 2004. Les besoins de chauffage et eau chaude représentent près de 90 % des besoins d'énergie de ce secteur (source CITEPA), et le chauffage aux pellets apporte des réponses techniquement performantes pour couvrir ces types de besoins.

Le granulé de bois ou pellet : un mode de chauffage écologique, économique et confortable.

Quel bilan environnemental présente le chauffage à granulés?

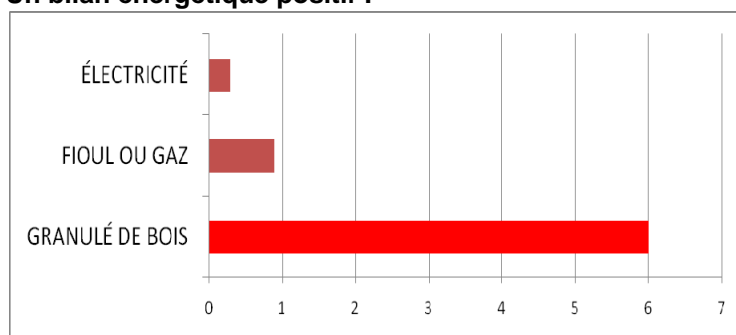
Les pellets sont fabriqués uniquement à partir des sciures non traitées (déchets) des scieries, sans colle. En Rhône-Alpes, ils sont **produits localement**, ce qui permet à ce combustible d'occasionner **peu de transport** entre le lieu de transformation et le lieu d'utilisation.

Une énergie renouvelable neutre en CO₂ :

Le pellet de bois est considéré comme une énergie renouvelable car la ressource forestière locale est gérée de façon durable : en Rhône-Alpes la forêt produit chaque année 2 fois plus de bois qu'il n'en est récolté.

Le CO₂ rejeté lors de la combustion est absorbé lors de la croissance des arbres. L'utilisation du bois contribue donc à la réduction des émissions de gaz à effet de serre s'il remplace une énergie fossile.

Un bilan énergétique positif :



Le pellet nécessite peu d'énergie pour sa fabrication : **1 unité d'énergie consommée à la production en restituée 6** à la consommation. A l'inverse pour les combustibles fossiles et l'électricité : l'énergie consommée à la production est supérieure à l'énergie restituée !

Quantité d'énergie restituée par unité d'énergie consommée (source Ademe)

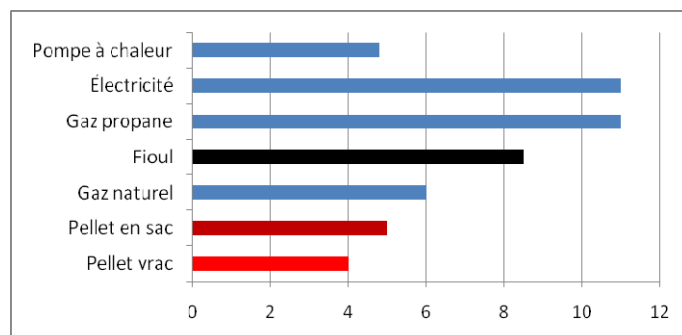
Un taux d'émission de particule très faible :

Les chaudières et poêles à pellets émettent **95 % de particules en moins** que les équipements à bois bûches. Selon une étude autrichienne, les émissions des chaudières ne cessent de baisser depuis 10 ans et se situent ainsi **bien en dessous du seuil des réglementations européennes les plus restrictives** (60 mg/MJ). Pour comparer, signalons qu'une cheminée ouverte émet en moyenne, selon l'ADEME, 7 500 mg/MJ.

Quels matériels ?

Deux modes de chauffage existent : **le poêle et la chaudière à pellets**. Les poêles permettent de chauffer l'air de l'habitation. Les chaudières et certains poêles dits « hydrauliques » assurent le chauffage via un réseau de radiateur ou un plancher chauffant ainsi que la production d'eau chaude sanitaire. Elles peuvent être couplées à une installation solaire. L'autonomie peut aller de quelques jours pour les poêles à plus d'une année pour les chaudières selon la taille du silo. Les matériels permettent une programmation complète des températures et périodes de chauffe, offrant ainsi le même confort qu'avec une solution conventionnelle. **Les rendements énergétiques atteignent plus de 85%.**

Economie :



Le chauffage au granulé de bois est une énergie accessible à un **prix stable et indépendant du prix du pétrole**. Ce mode de chauffage permet de réduire la facture de chauffage de 30 à 50%. Il bénéficie du crédit d'impôt ainsi que d'aides des collectivités locales.

Estimation comparative des énergies courantes (en centimes/litre) Source : DGEMP